
Adresse du directoire du district de Lille qui se plaint des calomnies prononcées contre lui et envoie l'état des dons et une lettre que le représentant Châles lui a adressée, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du directoire du district de Lille qui se plaint des calomnies prononcées contre lui et envoie l'état des dons et une lettre que le représentant Châles lui a adressée, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 197;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30467_t1_0197_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

brodequins, 13 gibernes, trois draps de lits, 6 nappes, trois bonnets de police ; 5692 l. 17 s. en assignats que j'ai versés dans la caisse du district ; et dont j'ai fait passer le récépissé au Ministre de la Guerre.

Ces dons sont non compris, ceux que les citoyens de deux cantons de ces districts vous ont offert eux-mêmes pour la République.

Je vous rapporte en outre le montant des échanges faits chez le Receveur de ces districts pour la somme de 237.612 l. en pièces d'or et d'argent, et pour 1028 marcs d'argenterie.

Toutes ces espèces partent dans ce moment pour la Monnaie de Paris ; ainsi que 970 marcs d'argenterie bénite par les mains prétendues sacrées de cette vile prétraille ; en joignant cette quantité à une autre déjà envoyée, formera 2400 marcs provenant des ornemens des maisons qui avoient été consacrées à l'erreur, au despotisme, et que la raison a totalement renversé dans ce district.

Vous n'apprendrez pas avec moins d'intérêt et de satisfaction que l'administration continue de vendre les biens des émigrés. Et notamment ceux qui appartenoient au brigand Condé, ci-devant *prince* dont le prix de la vente triple celui de l'estimation.

Salut, fraternité, courage et énergie, Vive les Républicains. »

GIRARD (*agent. nat.*).

49

Les administrateurs composant le directoire du district de Lille se plaignent des impressions défavorables qu'auroient pu produire contre eux certains discours débités dans les tribunes des sociétés populaires de Paris ; et pour les détruire, ils envoient à la Convention quatre états détaillés des matières d'or, d'argent, de vermeil, des diamans et des perles qu'ils ont adressés à la monnaie ou à la trésorerie nationale.

A ces quatre états se trouve jointe la copie de la lettre que leur a écrite, le 16 pluviôse, le représentant du peuple Châles.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

[Lille, 6 vent. II] (2).

« Nous apprenons qu'on vient de débiter dans les tribunes des Sociétés populaires de Paris, qu'on se propose même de répéter dans celle de la convention nationale, des mensonges dont le but ne peut être que de rendre suspects aux yeux de la France entière notre véritable amour pour la République

On a osé avancer qu'en faisant hommage à la Patrie, dans la séance du 12 pluviôse dernier, des objets d'or et d'argent que le fanatisme regardait autrefois comme agréables à la divinité nous n'avons joué qu'une misérable comédie dans laquelle nous avons d'une part fait parade de richesses ramassées par la seule armée révolutionnaire ou provenant de

la Belgique, et de l'autre, calomnié un représentant du peuple.

L'une et l'autre de ces assertions sont également fausses et nous n'hésitons pas de donner le démenti le plus formel à leur auteur.

D'abord il est faux que parmi les matières d'or, d'argent ou de vermeil, les diamans et les perles fines remises jusqu'ici par notre administration soit à la monnaie de Lille soit directement à la Trésorerie nationale, il y en ait aucune portion, si petite qu'on puisse l'imaginer qui ait été ramassée par l'armée révolutionnaire. L'état ci-joint sous le N° 1 prouve que ces matières, sans y comprendre les diamans et les perles fines, s'élèvent à vingt mille sept cent onze marcs et toutes proviennent des églises et des émigrés de notre arrondissement. L'argenterie de la Belgique dont on fait sonner si haut l'importance en a été rapportée par les armées de la République.

Elle consiste en six cens cinquante marcs environ et nous avons si peu cherché à en cacher l'origine et la quantité que l'une et l'autre se trouvent désignées dans un bordereau joint à l'adresse prononcée le 12 pluviôse à la barre de la Convention. Les Etats n°s 2, 3 et 4 indiquent également et jusques dans les plus petits détails les sources qui ont contribué à grossir la masse de notre dernier envoi. Nous attestons la vérité de toutes ces pièces. Il est encore faux qu'on se soit permis de calomnier un représentant du peuple ; pas un seul mot qui eût rapport à un individu quel qu'il put être n'a été proféré à la barre de la Convention, nous prenons à témoin de ce fait tous les représentants, tous les pétitionnaires, tout le peuple qui a assisté à la séance du 12 pluviôse ; et en supposant contre toute vérité qu'il y eut été parlé de quelque représentant, comment ose-t-on prétendre que Châles ait été calomnié, puisque lui-même nous écrivait le 16 suivant : « Vos Collègues, actuellement à Paris, interpellés par le Président de la Convention s'ils avoient des griefs à articuler contre moi, ont répondu *négativement*? ». Nous joignons ici sa lettre..

Voilà la vérité. L'intérêt que nous prenons à elle nous a seul portés à écrire. Comme elle fait toujours ombrage aux intrigans, nous devons croire que cette lettre leur déplaira, mais nous avons fait notre devoir. C'est maintenant à la Convention nationale à juger de quel côté se trouvent les imposteurs, les calomniateurs. S. et F. ».

Les administrateurs composant le Directoire du District de Lille. Etoit signé : CAGE (*président*), Louis LECLERCQ, DETOUDI, SIFFLET (*administrateurs*), F. J. VANTOUROUT (*agent national*), etc. SIRJEAN (*secrétaire*).

Pour copie conforme :
SIRJEAN (*secrét.*), CAGE (*présid.*).

P. S. — Nous annonçons avec plaisir à la Convention nationale que la réponse de son président à notre adresse du 12 pluviôse dernier a fait un tel effet sur l'esprit des habitants des communes de notre arrondissement, auxquelles nous l'avons envoyée, que plus de trente d'entr'elles se sont empressées depuis d'apporter leur argenterie, nous la ferons passer dans peu à la Trésorerie nationale. »

(1) P.V., XXXIII, 116-117. *Mon.*, XIX, 658 ; *J. Matin*, n° 573 ; *J. Sablier*, n° 1185.

(2) C. 294, pl. 981, p. 3 ; Bⁿ 22 vent.